



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 20 février 2020 -

Etaient présents :

Mme DUBOUILH, Mme DURRANS, M. ORTEL, M. BALLESTA, Mme DUFEAL, M. LE BOURDONNEC, Mme MALTONE, Mme PORTES, Mme RACHMUEHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BARTHE, M. BOULARD, M. DAGNEAU, Mme FAIVRE, M. WEST.

Etaient représentés :

M. FRÖHLICH, M. FRERET, Mme LE BELLEGO, Mme VERGES.

Etaient invités :

Mme CHARLEUX, Mme GROULT, Mme LE COZ THOUVAIS, Mme MAZARS, M. PATRON, M. PIALOUX, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H20 et informe les membres de l'organisation de la prochaine CFVU le mercredi 18 mars à 9h.

Nombre de membre présents	18
Nombre de membres représentés	4

I/ BILAN D'EXECUTION DE LA CVEC 2018/2019 ET PROGRAMMATION DE LA CVEC 2019-2020

M. Ballesta signale que le bilan d'exécution de la CVEC sera présenté au CA le lendemain. Les actions menées dans le cadre de la CVEC répondent aux orientations fixées par le décret du 19 mars 2019 : prévenir et améliorer l'accès aux soins des étudiants, favoriser l'accompagnement social, développer la pratique sportive, faire vivre l'art et la culture et améliorer l'accueil des étudiants.

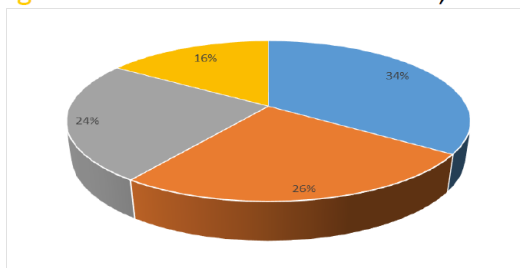
Pour l'année 2018-2019, l'UBM a perçu un encaissement en 3 versements de la CVEC d'un montant total de 941 949,81 €.

Pour l'année 2019-2020, suite à l'encaissement de novembre qui s'élève à 331 567 €, la recette prévisionnelle sur la base de 15 867 étudiants a été chiffrée à 936 153 €.

Mme Mazars dit que nous pouvons espérer une augmentation de la recette prévisionnelle suite à une augmentation du nombre d'inscrits fixé à 16 174 étudiants pour 2019-2020.

Total des dépenses réalisées en 2018-2019 :

- Sports : 203 794,80 €
- Action sociale : 151 771,99 €
- Culture : 142 936,48 €
- Accueil et accompagnement des étudiants : 93 996,50 €



Dépenses (re)programmées en 2020 :

- Co-financement des projets Région 2019 sur le volet vie étudiante : 84 352,59 €
- Yourte : 129 521 €
- Petites folies : 116 526,02 €
- Campus en commun : 7 455,47 €

Dépenses programmées en 2020 :

- Développement de la pratique sportive : 209 000 €
- Amélioration de l'accès aux soins des étudiants : 162 086 €
- Soutien à l'art et la culture : 140 529 €
- Soutien aux initiatives étudiantes : 135 200 €
- Vie étudiante : 88 438 €
- Frais administratifs et comptables : 78 800 €
- Accompagnement sociale des étudiants : 70 100 €
- Amélioration de l'accueil des étudiants : 52 000 €

Il signale l'abandon du projet d'installation de containers dans le cadre du projet des petites folies en raison d'un dépassement des coûts initiaux. Une solution de requalification des crédits sera présentée dans le cadre du bureau de la CFVU du mois de mars.

L'utilisation du solde à affecter de 11 594,86 € devra également faire l'objet d'arbitrage en bureau et en commission CVEC.

Les difficultés d'échanges et de dialogues rencontrées lors de la mise en place de la CVEC sont désormais stabilisées par la mise en place de l'organisation fonctionnelle du bureau CVEC. La tenue régulière du bureau permettra d'éviter des complications liées au calendrier budgétaire.

M. Pialoux demande des précisions sur le champ vie étudiante.

Il signale la forte progression de demande d'aide sociale d'urgence qui risque à terme d'influer sur une augmentation de la part attribuée à l'aide sociale aux étudiants dans le cadre de la CVEC.

Mme Faivre précise que cela ce volet correspond aux dépenses liées au poste de coordinateur de la vie étudiante, à des partenariats associatifs divers (Etu récup, radio Campus ...), aux certifications associatives, aux co-financements de projets région et à l'enveloppe CDVEA pour les impressions des associations étudiantes.

M. Ballesta pense que l'augmentation des effectifs permettra d'arbitrer en faveur d'une augmentation de l'aide à l'accompagnement social des étudiants.

M. Dagneau souligne le nécessaire changement de méthode dans le circuit de prise de décision de l'affectation des crédits CVEC.

Il signale l'opposition des élus étudiants lors de la présentation du budget au CA du mois de décembre en raison de l'opacité des méthodes et de l'absence de consultation du bureau CVEC dans la prise de décision concernant les projets ou l'attribution des subventions associatives diverses.

Il signale l'absence dans ce bilan des 25 000 € consacrés à l'accueil de l'Opéra Pagai dans le cadre de Campus en commun et de 22 000 € pour les études préalables des Petites Folies.

M. Ballesta souligne que ces dépenses sont liées aux frais engendrés par les études préalables externalisées.

Il espère que la régularité de réunion du bureau facilite la diffusion des informations et permette de prendre des décisions de manière plus éclairée.

Mme Duféal demande à quoi correspondent les études préalables menées et souhaite un complément d'information sur le redéploiement des 116 526,02 € prévu dans le cadre du projet des Petites Folies.

Mme Mazars signale que les études préalables concernaient l'implantation des containers. Cette somme sera reprogrammée sur un autre projet.

M. Ballesta évoque la fongibilité possible de l'utilisation des sommes restantes suite à l'abandon du projet des Petites Folies.

M. Pialoux regrette l'absence d'un bilan chiffré en action des activités menées grâce aux crédits CVEC.

M. Ballesta répond que le bilan présenté aujourd'hui est à destination du CA. Un bilan de service sera présenté ultérieurement à la CFVU.

Mme Duféal demande sur quels crédits est payée l'assistance sociale de l'université.

M. Ballesta signale que l'assistante sociale s'occupe du personnel (50%), des étudiants du DEFLE (réfugiés) et stagiaires FC du DAEU (50%). A ce titre, elle est donc partiellement financée par les crédits CVEC.

Mme Duféal souhaite que la CFVU se saisisse aujourd'hui clairement sur les problèmes liés à la précarité étudiante.

Elle se dit scandalisée par la situation d'un étudiant algérien qui dort dans sa voiture depuis trois mois et remercie l'équipe présidentielle de sa réactivité face à cette situation.

Elle rappelle que le logement d'un étudiant représente 60% du budget d'un étudiant alors que pour un ménage cela représente 20%.

M. Ballesta signale que cet étudiant a été reçu par l'assistante sociale du CROUS en début de semaine et se félicite que des solutions de logement aient pu lui être proposées.

M. Dagneau signale que le bureau CVEC est sensible à la question de la précarité étudiante et qu'il est déjà envisagé une réorientation des sommes du budget CVEC en faveur de cette action.

La commission précarité qui s'est réunie la veille a également émis des préconisations concernant des actions à mener auprès du CROUS notamment concernant la gratuité des repas et le maintien de la présence des assistantes sociales sur le site de l'université.

M. Ballesta signale avoir été que lors de la dernière commission sociale d'aide d'urgence par les assistantes sociales du CROUS d'une réduction du nombre de leurs permanences au sein de l'établissement. Une vigilance extrême et collective sur le site métropolitain sur cette question est nécessaire et souhaitée qu'une réponse interuniversitaire vis-à-vis du CROUS dans ce contexte de précarité étudiante grandissante soit menée.

M. Hauquin signale la position des élus BIATSS en faveur de la réaffectation des crédits vers l'action sociale. Il pense qu'il est du rôle de la CFVU de travailler sur la répartition stratégique financière de la vie étudiante en vue de la tenue du CA.

Mme Charleux, en qualité de représentante du CROUS de Bordeaux, évoque la saturation en termes de plafond d'emplois rencontré par le CROUS de Bordeaux. A contrario de l'université, les fonds CVEC du CROUS ne peuvent pas être utilisés pour financer la masse salariale.

M. Ballesta évoque le désengagement des directeurs d'études face aux difficultés liées aux conditions de vie des étudiants et l'impact de cette problématique sur la réussite étudiante. Il suggère qu'un bilan global de l'action sociale à l'attention des étudiants devienne un événement récurrent de la CFVU.

M. Hauquin souligne que le facteur social est l'un des facteurs majeurs des difficultés des étudiants sur le plan pédagogique.

Mme Charleux signale une explosion du nombre de demandes d'aides ponctuelles et spécifiques auprès du CROUS. Elle propose de communiquer les chiffres 2019-2020 lors d'une prochaine CFVU.

M. Pialoux souligne une précarité grandissante des étudiants nécessitant une accumulation des aides sociales.

M. Ballesta remercie le travail mené par les assistantes sociales auprès des étudiants et le relai actif en lien avec l'établissement.

Suite à la discussion menée sur les conditions de vie des étudiants, M. Ballesta propose de soumettre au vote la motion suivante :

« Les membres de la CFVU expriment leur vive inquiétude vis-à-vis de la dégradation des conditions d'accueil et d'accompagnement des étudiants par les services sociaux du CROUS et demandent à minima le retour à la situation de 2018-2019, à savoir sept demi-journées de permanence.

La CFVU demande à ce que le bureau CVEC s'empare de la question de la précarité étudiante en renforçant le volet relatif à l'action sociale.

Dans un contexte d'augmentation de la précarité de nos étudiants, la CFVU appelle la mobilisation des acteurs du site (CROUS, universités, région, département, métropole ...) pour mener des actions concrètes et urgentes en faveur de l'amélioration des conditions de vie étudiante. »

Résultat du vote :

Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22

➡ La CFVU adopte la motion sur les conditions sociales des étudiants.

II/ COMPOSITION FONCTIONNELLE DU BUREAU CVEC

M. Ballesta indique que le bureau CVEC, réuni le mardi 28 janvier 2020, a validé une composition plus complète du bureau CVEC. Ainsi ce bureau se compose à part (quasi) égale d'étudiant.e.s et de représentant.e.s de l'université.

Pour fonctionner et pouvoir prendre des décisions, le quorum est placé à 50% de chaque partie.

Les étudiants seront renouvelés dans chacune des entités qu'ils représentent chaque année, afin de donner un œil neuf aux réflexions menées au sein du bureau.

Composition :

13 étudiant.e.s :

- 1 vice-président.e étudiant.e
- 1 chargé.e de mission VPE
- 1 étudiant.e élu.e pour l'UFR Humanités
- 1 étudiant.e élu.e pour l'UFR Langues et civilisations
- 1 étudiant.e élu.e pour l'UFR STC
- 1 étudiant.e élu.e en CA
- 1 étudiant.e élu.e en CFVU
- 2 coordinateur·trice·s élu.e.s en CDVEA
- 2 étudiant·e·s associatifs issu·e·s de la CDVEA
- 1 étudiant.e de l'IUT
- 1 Vice président.e étudiant.e élu.e au CROUS

11 représentants de l'université :

- 1 vice-président.e CFVU
- 1 vice-président.e délégué.e Culture et vie universitaire
- 1 responsable PCVE
- 1 coordonatrice.teur Vie étudiante
- 1 représentant.e DAPS
- 1 représentant.e DOSIP
- 1 infirmière
- 1 représentant.e des Certifications
- 1 représentant.e du Pôle Handicap
- 1 représentant.e de la Scolarité
- 1 à 2 représentant.e.s de la Direction Générale des Services

Fonctionnement :

Le bureau CVEC est créé pour faciliter la gestion de l'enveloppe CVEC.

Il identifie les groupes de travail, reçoit les projets N+1 portés par les groupes de travail. En fonction des orientations données par la commission CVEC, il valide le choix des projets portés par les groupes de travail. Enfin, il propose la répartition financière de l'enveloppe CVEC.

Le bureau se réunit tous les deux mois.

M. Boulard demande que l'étudiant élu pour le CROUS soit le VP étudiant du CROUS afin d'avoir un regard plus complet sur l'enveloppe CVEC.

Mme Maltone demande pourquoi ne pas ajouter un représentant des collectivités territoriales au sein du bureau CVEC.

M. Ballesta répond qu'un représentant est élu au sein de la commission CVEC. Le bureau est une représentation restreinte visant à proposer des actions à mener à la commission décisionnaire.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22

➡ **La CFVU donne un avis favorable à la composition fonctionnelle du bureau CVEC.**

III/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JANVIER 2020

En l'absence de remarques, M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22

➡ **La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 7 janvier 2020.**

IV/ SUBVENTION ASSOCIATIONS

M. Ballesta présente les demandes de subventions de quatre associations étudiantes. Il rappelle que ces projets ont obtenus des avis favorables par la commission des moyens des UFR et les conseils d'UFR.

Ces subventions ont pour objet d'aider financièrement des projets de séjours linguistiques et culturels :

- en Suisse par l'association Die clique (participation aux frais liés à l'hébergement, à hauteur de 910 € et aux frais de transports pour 1 790 € soit 2 700 €),
- à Dublin par l'association English Club (participation aux frais à hauteur de 2 500 €),
- en Grèce par les associations Artothem et ALC-Bordeaux Montaigne (participation aux frais liés à l'hébergement, à hauteur de 3 500 €).

La dernière demande de subvention concerne la mise en place d'une scénographie muséale sur le chantier école de la Sauve Majeure adossé au Master Patrimoine et Musée. Dans le cadre de la participation des étudiants de L3 Design, une participation aux frais liés au transport des étudiants, à hauteur de 350 € est demandée.

M. Ballesta propose de passer au vote de la demande de subvention de l'association Lettres Classiques Bordeaux Montaigne (ALC).

Résultat du vote :

Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22

➡ **La CFVU donne un avis favorable à la demande de subvention de l'association ALC Bordeaux Montaigne.**

M. Ballesta propose de passer au vote de la demande de subvention de l'association Die Clique.

Résultat du vote :

Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22

➡ La CFVU donne un avis favorable à la demande de subvention de l'association Die Clique.

M. Ballesta propose de passer au vote de la demande de subvention de l'association English Club.

Résultat du vote :

Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22

➡ La CFVU donne un avis favorable à la demande de subvention de l'association English Club.

M. Ballesta propose de passer au vote de la demande de subvention de l'association Archimuse.

Résultat du vote :

Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22

➡ La CFVU donne un avis favorable à la demande de subvention de l'association Archimuse.

V/ CONVENTION DE FORMATION

M. Valat signale aux membres de la CFVU des modifications formelles ne nécessitant pas de vote apportées par le partenaire sur l'accord spécifique pour la mise en œuvre du double diplôme entre l'Université de Potsdam (UP) et l'UBM.

Il présente le renouvellement de la convention relative au diplôme d'Université (DU) co-habilité « Certificat International d'Études de paysage et de territoire : penser le projet de territoire par le paysage » (CIEPT) entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'ENSAPBx¹.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de collaboration pédagogique, administrative et financière entre les deux parties. Elle fait suite à une première convention portant sur le même objet et mise en œuvre sur la période 2017-2020. Elle vise à actualiser les termes et les modalités. La présente convention prend effet à compter de la rentrée universitaire 2020-2021, elle est conclue pour une durée de trois ans.

Le CIEPT est un diplôme d'université de niveau Bac +4 délivré conjointement par l'UBM et l'ENSAPBx. Cette formation s'adresse à :

- des étudiants étrangers de niveau A2 admis dans le cadre d'une convention établie avec des établissements chinois auxquels est proposée une formation complémentaire permettant d'acquérir un diplôme de langue française (DELFB ou DALFB) de niveau B2,
- des étudiants étrangers admis hors convention de niveau B2 requis,
- des stagiaires en formation continue, français ou étrangers avec niveau B2 requis.

Le CIEPT est un programme à capacité d'accueil déterminée :

¹ L'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

- seuil d'ouverture à 11 étudiants dans le cadre des conventions internationales,
- plafond fixé à 20 étudiants (au-delà la constitution de plusieurs groupes pédagogiques et la soutenabilité financière de l'ensemble devront être étudiées).

A la signature de la convention le montant des droits d'inscription défini par les deux parties est fixé à :

- tarif de la formation dans le cadre de conventions internationales (avec FLE) : 8 000 €,
- tarif de la formation hors convention (sans FLE) : 6 000 €,
- tarif de la formation dans le cadre de la formation continue (sans FLE) : 6 500 €.

L'application de ce tarif s'explique par l'importance du volume horaire de formation du CIEPT :

- paysage et territoire = 518 heures de volume horaire étudiant (VHE),
- français langue étrangère = 341.5 heures de VHE.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22

➡ ***La CFVU adopte le renouvellement de la convention de partenariat relative au diplôme d'université (CIEPT) entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'ENSAPBx.***

VI/ CALENDRIER ET MODALITÉS D'ADMISSION EN LICENCE PROFESSIONNELLE 2020/2021

Mme Rahou présente le calendrier et les modalités d'admission en licence professionnelle.

Modalités :

La procédure d'admission permet en particulier de s'assurer que les conditions d'accès dans l'année de formation demandée sont remplies.

L'examen du dossier porte sur la motivation, le curriculum vitae, les notes et résultats du baccalauréat, du DAEU ou du titre étranger et des années post bac. Une attention particulière est portée sur la ou les disciplines visées.

Le cas échéant, des éléments complémentaires pourront être demandés au candidat (travaux personnels, entretien, audition...). Ces éléments seront précisés par formation dans Apoflux et Candiut.

Public visé : Étudiants sur titres français ou sur titres européens et EEE.

Elle signale une erreur de date pour la transmission des pièces de la licence professionnelle Chargé de projet solidarité et développement durable sur le document déposé sur le BV et à présent rectifié.

Mme Rachmuhl s'étonne du calendrier restreint de la licence professionnelle PME-PMI.

Mme Rahou signale une situation similaire à celle de l'année précédente et rappelle que le calendrier est contraint par la loi SVA.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	22
-----------	----

Suffrages exprimés : 22
Pour : 22

➡ **La CFVU valide le calendrier et les modalités d'admission 2020/2021 en licence professionnelle.**

VII/ CHARTE ET QUESTIONNAIRE DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

M. Ballesta rappelle qu'un bureau CFVU s'est réuni fin 2019 pour modifier et rationaliser la charte et le questionnaire sur l'évaluation des formations.

M. Patron présente le nouveau questionnaire de l'évaluation des formations.

5 grandes thématiques sont désormais abordées :

- « Inscription » : statut particulier, raisons inscription, informations, recommandation
- « Travail personnel, assiduité, motivation » : travail personnel, assiduité, contenu, méthodes de travail, progression, difficultés
- « Formation, pédagogie, évaluation » : calendrier, répartition cours, complémentarité cours, interactions enseignants, contrôle des connaissances
- « Professionnalisation » : satisfaction, stage, apprentissage
- « Conditions de travail, ressources » : conditions ressources, difficultés matérielles et logistiques, services (handicap, bibliothèques, sport, culture)

Ce travail de refonte a permis de repenser le questionnaire et des questions spécifiques sur la répartition des cours en présentiel et à distance, les stages, l'UE PPE à destination des étudiants inscrits dans le cycle licence, l'apprentissage ou encore sur le pôle handicap ont été ajoutées au questionnaire.

Mme Rachmuhl s'interroge sur le statut des étudiants salariés non déclarés.

M. Ortel évoque le statut particulier des étudiants chargés de famille.

M. Valat répond que ce statut est pris en compte dans l'engagement étudiant.

M. Patron rappelle la portée déclarative des informations données par l'étudiant lors de sa réponse au questionnaire.

Mme Duféal signale également l'absence du statut de l'étudiant engagé.

M. Ballesta répond que l'on retrouve de statut de manière transversale selon la forme qu'il revêt au sein des items étudiant artiste ou sportif.

Mme Duféal demande des précisions sur la portée du questionnement du statut de l'étudiant.

M. Ballesta signale que l'étudiant peut relever de plusieurs statuts et que cet élément vise à obtenir un instantané de la population étudiante de l'université Bordeaux Montaigne pour une année donnée.

Mme Duféal regrette l'absence de questions sur la plateforme Parcoursup.

M. Valat signale que cette question est déjà traitée dans le cadre du Contrat Pédagogique de Réussite.

Mme Rahou rappelle que ce questionnaire s'adresse à tous les étudiants.

Mme Rachmuhl demande le taux de réponses du CPR.

M. Valat parle d'un taux de réponse équivalent à celui de l'Université de Bordeaux de 60%.

M. Ballesta pense que la véritable place de cette question fondamentale se situe au sein le CPR notamment en raison du lien direct du contrat avec le Directeur des études. De plus, la réponse au questionnaire de l'évaluation interviendrait trop tardivement pour mener des actions efficaces.

M. Hauquin évoque l'enquête menée tous les trois ans lors de la rentrée à l'attention des L1 à la rentrée avec le concours de l'Observatoire des étudiants. Cette question à la racine au sein du CPR permet à la DOSIP de contacter les étudiants dès la rentrée pour les accompagner dans la construction de leur parcours de formation.

M. Valat ajoute que ces étudiants peuvent également effectuer une demande dans le cadre de la commission de réorientation inter-semestrielle.

M. Ballesta dit que le taux élevé de réponse du CPR laisse présager de son efficacité. Il signale qu'un certain nombre d'éléments ajoutés au questionnaire a émergé lors des assises de la formation et de suggestions proposées par les étudiants.

Il prévient les membres de la CFVU du lancement la veille d'un groupe de travail visant à produire un bilan sur la mise en œuvre du contrôle continu intégral mené dans quatre licences pour l'année 2019/2020. Un questionnaire sera produit et présenté à la prochaine CFVU mais il peut déjà être noté une augmentation de la réussite étudiante en géographie de 39% à 57% calculé sur les présents aux examens.

Il signale en fin que la partie spécifique dédiée aux masters MEEF dans le questionnaire a été conservée compte tenu du report de la réforme à la rentrée 2021 et du nouveau concours du CAPES au printemps 2022.

Mme Rachmuhl signale que dans le cadre du stage obligatoire de L3, les étudiants bénéficient d'un accompagnement par un enseignant référent et demande que cette réponse puisse donc figurer.

M. Ballesta espère obtenir cette année un taux de réponse supérieur à celui des années précédentes et souhaite que les équipes enseignantes se saisissent des résultats en vue de la construction de la prochaine offre de formation.

Mme Duféal pense que cette mission peut entrer dans le périmètre des étudiants référents de TD chargés de relayer auprès des étudiants l'importance de cette évaluation.

M. Ballesta propose de communiquer auprès de la CDUFRI, le rôle clé des étudiants référents dans la diffusion de cette enquête.

Mme Groult rappelle que le questionnaire à l'attention des étudiants de master partira la semaine prochaine et le 15 mars pour les étudiants de licence, licence pro et DUT.

Mme Duféal pense que la question consacrée aux bibliothèques devrait intégrer une question sur les bouquets de revues en ligne à disposition des étudiants afin de faire connaître ce dispositif. Ce questionnaire aurait ainsi la vertu de sonder aux usages et de faire découvrir des outils méconnus.

M. Boulard signale que les étudiants n'accèdent pas à l'outil Babord + via la page présentée dans le questionnaire.

M. Barthe s'interroge de la pertinence de la question sur la connaissance du logo Babord +.

M. Patron rappelle que ces questions ont été construites en lien avec le Service commun de documentation.

M. Ballesta propose de lister les différents types de ressources afin de recentrer les questions sur l'usage en accord avec le SCD.

Mme Groult signale les modifications apportées à la charte de l'évaluation des formations. Sont désormais enquêtés l'intégralité des inscrits en licence, en master, licence pro et DUT. Des questionnaires spécifiques pour certains diplômes ou profils existent, notamment pour les cours du soir en langues, les DAEU, les doctorats et le DEFLE.

A terme, il est prévu d'étendre le dispositif à l'ensemble de l'offre de formations et donc d'interroger également les diplômés d'université et en préparation à l'agrégation.

Sur l'accès aux résultats de l'enquête, elle rappelle que les responsables de formation sont chargés de transmettre les résultats aux conseils de perfectionnement.

Au moment de la diffusion des résultats, un mail est envoyé par le Vice-Président CFVU à l'ensemble des enseignants afin de les informer qu'ils peuvent se tourner vers les responsables de formation s'ils souhaitent avoir un retour sur les résultats par formation.

Une synthèse statistique par composante et niveau (hors questions ouvertes) est communiquée à l'équipe de direction de l'établissement.

Les directions des composantes ont accès à une synthèse statistique par niveau et par mention de leur composante.

Les responsables de département ont accès à une synthèse statistique par niveau et par mention de leur département.

Le Vice-Président étudiant a accès à une synthèse statistique par niveau et par mention.

Une synthèse statistique globale, élaborée conjointement entre le Vice-Président étudiant et l'ODE, par niveau fait l'objet d'une présentation annuelle en CFVU.

Un document de communication sera élaboré et mis en ligne sur le site internet, au sein de la rubrique « Offre de formation ».

Pour les questions relatives à la vie universitaire ou à profils particuliers, chaque responsable de service ou chargé de mission concerné a accès aux synthèses statistiques par niveau et aux réponses aux questions ouvertes relatives à son secteur.

Mme Rachmuhl demande à qui est réservé l'accès aux questions ouvertes.

Mme Groult répond que ces questions sont uniquement à destination des responsables de formation, de mention et du VP CFVU.

Mme Duféal demande si dans un objectif de sciences ouvertes, si un usager peut demander l'accès à l'ensemble des résultats anonymés.

Mme Groult répond que conformément à la charte, l'accès au questionnaire est transmis par l'ODE au responsable de mention qui est chargé de transmettre les résultats. Elle signale que l'ODE n'a pas vocation à diffuser ses bases de données et si les résultats sont communiqués, ils devront l'être sans les questions ouvertes. Elle rappelle enfin que toutes les données quantitatives sont mises à disposition sur le site internet de l'université.

M. Le Bourdonnec s'interroge de la pertinence d'une communication des questions ouvertes dont la lecture distanciée ouvrent potentiellement à des risques de surinterprétation ou d'interprétation biaisée.

M. Ballesta propose de passer au vote en prenant compte les propositions d'ajout ou de modification des items suivants dans le questionnaire de l'évaluation des formations :

- La professionnalisation de la formation (diapo 15)
 - ↳ Si oui, avez-vous eu des difficultés à trouver votre stage ? *Ajout de la réponse suivante :*
 - *Non, je l'ai trouvé grâce à un accompagnement qualitatif de l'équipe pédagogique.*
- Services universitaires (les bibliothèques, diapo 20)
Ajout de la question suivante « Connaissez-vous l'existence sur le site de l'université, d'un accès à : des bases de données, des dictionnaires et encyclopédies en ligne, de la vidéo à la demande... ».

Résultat du vote :

Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22

➡ **La CFVU valide la charte et le questionnaire de l'évaluation des formations.**

VIII/ CAMPAGNE D'ÉVALUATION HCERES 2020/2021, VOLET FORMATION

M. Ballesta rappelle que l'UBM appartient à la vague B et que l'autoévaluation du contrat quinquennal a débuté depuis la fin de l'année 2019. A ce jour, un certain nombre de fiches sur la politique de l'établissement sont en cours de finalisation. Une seconde phase sur les fiches de mentions de licence, de master, sur le premier cycle et les champs de formation doivent désormais débiter.

Il signale qu'une réunion a eu lieu la veille avec les responsables de mention, certains ont d'ores et déjà décidé de s'engager suite à la motion votée lors de l'AG du 17 février dans un boycott du dépôt des dossiers de l'autoévaluation auprès de l'HCERES dont la date butoir est fixée au 11 septembre.

Il rappelle que le travail effectué vise également à permettre à la prochaine équipe présidentielle de détenir les éléments essentiels au pilotage de l'établissement.

M. Valat rappelle l'importance de l'autoévaluation en vue de l'évaluation prochaine du dossier d'accréditation par l'HCERES.

Mme Le Coz Thouvais précise que le dossier d'accréditation devra être remis à l'HCERES en avril 2021. L'exploitation des dossiers d'autoévaluation devra donc intervenir dans l'année 2020.

M. Valat rappelle que l'avis de l'HCERES sera transmis au CNESER pour accréditation et édition des arrêtés au ministère. Ces étapes devront intervenir avant la publication de l'offre de formation sur les sites de recrutement dès décembre 2021.

Mme Rachmuhl dit que la situation peut influencer selon la décision prise par les coordinations des universités au niveau national.

Mme Duféal évoque les scénarios envisagés par les différents directeurs de département : ne rien transmettre, transmettre à minima, ne transmettre que les points négatifs ...

Mme Le Coz Thouvais rappelle que l'HCERES n'est pas une instance technique et que leur évaluation s'appuiera sur notre autoévaluation.

Mme Duféal regrette l'obligation de se fondre dans les grilles d'analyses et les indicateurs portés par l'HCERES et souhaite que nous soyons force de proposition afin de faire émerger des indicateurs autres que ceux passés par le prisme de l'HCERES qui s'appuient notamment sur le nombre d'inscrits et non de présents.

M. Valat dit que rien n'interdit d'afficher dans l'autoévaluation des indicateurs qui nous semblent importants. Il rappelle le caractère indépendant de l'HCERES et sa mission d'accompagnement dans la construction de la prochaine offre de formation.

Il présente la démarche d'autoévaluation et l'organisation interne prévu par l'établissement. L'objet de l'évaluation porte sur quatre types de dossier :

- Dossier champs :
 1. Sa finalité et son positionnement,
 2. Son pilotage
 3. Ses dispositifs opérationnels
- Dossier licence par mention :
 1. L'interaction avec le secondaire, l'information aux lycéens, aux familles et aux divers publics candidats à l'Enseignement supérieur,
 2. La stratégie et le cadrage de l'offre de formation,
 3. L'accompagnement des étudiants vers la réussite,
 4. La mesure de la réussite des étudiants et le devenir des diplômés,
 5. Les dispositifs et moyens fournis aux enseignants et enseignants chercheurs,
 6. L'évaluation interne de la qualité de l'offre de formation
- Dossier 1^{er} cycle :
 1. Finalité de la formation,
 2. Positionnement de la formation,
 3. Organisation pédagogique de la formation,
 4. Pilotage de la formation,
 5. Dispositifs d'assurance qualité,
 6. Synthèse d'auto-évaluation d'une formation 1^{er} cycle
- Dossier master par mention :
 1. Finalité de la formation,
 2. Positionnement de la formation,
 3. Organisation pédagogique de la formation,
 4. Pilotage de la formation,
 5. Dispositifs d'assurance qualité

La méthodologie envisagée a été validée par un comité de pilotage.

Les dossiers licence et master par mention seront composés de 22 pages et tous les indicateurs demandés seront fournis aux équipes pédagogiques par la CAP et l'ODE. Certains éléments pourront également être apportés par les équipes administratives des UFR afin d'épauler les responsables de formation dans leur travail de rédaction.

La standardisation excessive de la synthèse et des critères, regrettée par certains collègues, permettra à la formation de s'auto-positionner sur une échelle de 1 à 5 en matière d'avancement et de maturation d'objectifs de qualité.

Le dossier d'autoévaluation global de l'établissement au niveau du 1^{er} cycle doit permettre à l'HCERES de savoir comment la loi ORE a été mise en œuvre au sein de l'UBM.

Les attendus s'appuient sur la politique et les actions de l'établissement autour des six thèmes d'analyse :

1. L'interaction avec le secondaire, l'information aux lycéens, aux familles et aux divers publics candidats à l'enseignement supérieur,
2. La stratégie et le cadrage de l'offre de formation,
3. L'accompagnement des étudiants vers la réussite,
4. La mesure de la réussite des étudiants et le devenir des diplômés,
5. Les dispositifs et moyens fournis aux enseignants et enseignants-chercheurs,

6. L'évaluation interne de la qualité de l'offre de formation.

Calendrier :

- 6 mars 2020 : dépôt de la liste des formations accréditées, de premier et deuxième cycles, y compris les masters MEEF. Ce qui permettra à l'HCERES de constituer ses comités d'experts.
- 11 septembre 2020 : dépôt des dossiers champs et des dossiers formations.

Il informe les membres de la CFVU de la création d'un BV HCERES 2019-2021 dans lequel sont mis à disposition tous les documents de référence et d'évaluation. Une adresse mail générique est également à disposition des enseignants pour toute question relative à l'évaluation.

Mme Rachmuhl souhaite qu'une organisation par binôme avec un administratif soit envisagée pour faciliter la rédaction des dossiers.

IX/ QUESTIONS DIVERSES

M. Ballesta informe les membres de la CFVU du report du bilan de la réorientation inter-semestrielle à la prochaine CFVU.

Il signale qu'un bureau élargi de la CFVU sera convoqué le 3 mars pour discuter du projet de calendrier qui sera présenté à la CFVU du 18 mars.

Il signale également que l'occupation de l'amphi B200 et de la rénovation des amphis 1 et 2 met en péril l'organisation des examens de second semestre et de seconde session 2020. Une réunion d'urgence va être organisée pour travailler sur cette question et une modification du calendrier universitaire 2019-2020 sera soumise à la CFVU.

Mme Faivre souhaite qu'une discussion sur la question des associations soit également envisagée au sein du bureau réuni le 3 mars.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12H30.

La Présidente,



Hélène VELASCO-GRACIET